



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 28 février 2024

Mise en place de permanences en préfecture et sous-préfectures aux fins d'apporter un traitement individualisé aux agriculteurs

La préfecture du Finistère met en place dès le vendredi 1^{er} mars et pour les trois prochaines semaines des « permanences agricoles » au plus près du terrain afin de permettre une prise en charge personnalisée et en proximité des agriculteurs et d'échanger sur les difficultés que rencontrent les exploitations. Elles seront aussi l'occasion de repérer les situations de mal-être des exploitants.

Elles seront tenues conjointement par les sous-préfets ou leur représentant et par un représentant de la chambre d'agriculture, selon le calendrier ci-après :

Sous-préfecture de Brest

Les vendredis 1^{er} mars, 8 mars et 15 mars de 08h30 à 13h00

Contact : sp-brest@finistere.gouv.fr

Sous-préfecture de Morlaix

Les vendredis 1^{er} mars, 8 mars et 15 mars de 14h30 à 18h00

Contact : sp-morlaix@finistere.gouv.fr

Préfecture du Finistère

Les mardis 5 et 12 mars et le jeudi 21 mars de 14h00 à 18h00

Contact : pref-dcppet@finistere.gouv.fr

Sous-préfecture de Châteaulin

Les vendredis 8 mars et 22 mars de 09h00 à 12h00 et le mercredi 13 mars de 14h30 à 17h30

Contact : sp-chateaulin@finistere.gouv.fr

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Afin de faciliter les accès sur les différents sites, les exploitants souhaitant se rendre à ces permanences sont invités à faire part de leur venue par mail à l'adresse de contact dont ils dépendent géographiquement. Le mail devra également préciser les numéros SIRET et PACAGE de l'exploitation.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr